

**Relevé d'Identité Bancaire
A COMPLETER**

ANNEE SCOLAIRE 2026-2027

NOM DE L'ELEVE	
PRENOM DE L'ELEVE	
CLASSE	

**COLLER ou SCOTCHER dans cette partie (ne pas agraffer)
le relevé d'identité bancaire au format IBAN/BIC**

Si le format du RIB ne rentre pas dans le cadre, le coller ou le scotcher au verso

POURQUOI donner votre R.I.B ?

Le relevé d'identité bancaire (RIB) devient obligatoire dans le cadre de la mise en place d'un nouvel outil de gestion financière du Ministère de l'Education Nationale dans les établissements scolaires.

Le R.I.B doit obligatoirement être au nom du responsable légal financier de l'élève c'est-à-dire celui qui paie les factures et perçoit les aides à la scolarité (si le responsable financier est différent de celui qui perçoit la bourse, merci de compléter chacun un formulaire).

1 seul nom de responsable légal financier même en cas de séparation et/ou divorce.

Ce R.I.B sera utilisé par le service de gestion **UNIQUEMENT** dans les cas suivants :

1. Remboursement de voyage ou sortie scolaire en cas de trop-perçu.
2. Versement de la bourse pour les lycéens bénéficiaires au **nom du responsable demandeur, identique à celui de la notification d'attribution.**
3. Remboursement des excédents restauration et hébergement.
4. Versement des fonds sociaux.

En cas de changements de coordonnées bancaires en cours d'année, nous vous demandons de bien vouloir faire parvenir systématiquement CETTE fiche avec le nouveau RIB au service de gestion.